I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes - Garçons est chargée de l'organisation et de la gestion de ce Challenge.

Les Règlements Généraux de la FFF et les Règlements Sportifs du District de la Gironde de football sont applicables à ce Challenge, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement pour le Challenge U15 à 8.

Peuvent participer à ce Challenge :

Les joueurs de catégorie d'âge U14 et U15.
Les joueurs de catégorie d'âge U13 dans la limite de 3 sous réserve d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.
Les joueuses de catégorie d'âge U14F, U15F et U16F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.

II. Challenge U15 A 8

9 équipes engagées, soit une poule de 9.

La compétition se déroule d'octobre à mai par matches aller /retour

Le Challenge U15 à 8 ne donne lieu à aucune accession ou rétrogradation.

III. Ballon

Le ballon est de taille 5.

IV. Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

V. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres du Challenge U15 à 8 à est fixée le samedi à 15h00

VI. Feuille de match

L'utilisation de la FMI est obligatoire et ce conformément à l'article 17 des Règlements Sportifs du District de la Gironde. Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures après la rencontre.
À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Cette feuille de match sera obligatoirement scannée et envoyée à compétitions@gironde.fff.fr accompagnée du formulaire « Rapport de constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

VII. Report de rencontre

Conformément à l'article 10 des Règlements Sportifs du District de la Gironde de Football
Un club pourra demander la modification du jour et/ou de l'heure de la rencontre à condition d'en faire la demande, via FOOCTLUBS, au club adverse au plus tard 10 jours avant la date prévue de la rencontre. Le club adverse devra répondre dans les 5 jours suivant la demande. Passé ce délai, celle-ci sera réputée acceptée. Il appartient au club demandeur de solliciter le District pour entériner la modification.
Le District se réserve le droit d'homologuer ou pas la demande, en fonction des impératifs du calendrier.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre il faudra impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17

VIII. Équipes supérieures

Pour un joueur U15, l'équipe supérieure est l'équipe U15 Régional, puis celle en U15 Départemental à 11.

Pour un joueur U14, l'équipe supérieure est l'équipe U15 Régional, puis l'équipe U14 Régional, puis celle U15 Départemental à 11 et enfin celle en U14 Départemental.